

	Procès-verbal de Comité de direction Mardi 19/06/2026	Compte rendu N°03-2026
---	--	---

<u>Présents:</u>			
	<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Jean-Luc RAVANAT	Marie-Noëlle BATTISTEL	Riccardo PES	Laurent CHENEVAS
DELOR Gérard	Marlène CROS	Sabine NOIRET	Fabiola COUHIN
KAITANDJIAN Patrick		Fred ASTRUA	
BARI Nadine		Jean-Pierre REBREYEND	
		Damien GIRARD	
		Marc GUILLOT	
<u>Membres qualifiés</u> : ESF Alpe du Grand Serre, Association Savel Terre d'Evasion, Sivom du Lac de Monteynard-Avignonet			
<u>Pouvoirs</u> :			

<u>Absents:</u>			
	<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Maxence FOGLIA	FAURE Philippe		Dianysis BAYOUMY
Jean-Michel BRUGNERA	Brigitte CASSARD		Sœur Marie-France BROTHIER
	Carine MARY		Eric CHATTARD
<u>Membres qualifiés</u> : Franck GONNORD conseiller départemental, Gîtes de France, Le Parc des Ecrins, Le Petit Train de la Mure.			

<u>Excusés:</u>			
	<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Coraline SAURAT	Nicolas VIALANEIX	Marie-José MULLET	Aurélie FEVRIER
Gilbert MAUGIRON			Alain COLLAUD
GERBI Franck			
<u>Membres qualifiés</u> : Eric BONNIER conseiller régional, EDF.			

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14 dont 10 titulaires et 4 suppléants
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix délibératives : 14

Ordre du jour

- Approbation Compte Financier Unique
- Affectation du résultat 2025

- Vote du Budget Supplémentaire 2026
- Vote des tarifs boutique
- Délibération subvention Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA)
- Délibération Prime Partage de la Valeur
- Questions diverses

M. le Président, Jean-Luc RAVANAT, remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. Il explique que la personne choisit pour représenter la maison du patrimoine de Pellafol ne souhaite plus faire partie des membres du comité de direction compte tenu de son manque de disponibilité. Mme la Présidente de la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) a choisi de nommer Mme COUHIN Fabiola pour la remplacer, elle siège dans des instances comme l'ANERN (association Action Nationale Des Elus Route Napoléon).

Mme la Présidente de la CCM est excusée pour son absence, à la suite du changement d'horaires du comité de direction, elle est prise par d'autres engagements.

M. le président met au vote le compte rendu du précédent comité de direction. Ce dernier n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

M. le président présente le CFU 2025. Les recettes d'exploitation 2025 sont de 505 202.45€ et les dépenses d'exploitation de 539 846.40€ ce qui fait apparaître un déficit de 34 643.95€. La part de résultat reporté pour 2025 était de 153 106.20€. Le budget exploitation est donc clôturé sur un solde positif de 118 462.25€.

Pour la part investissement, les recettes 2025 sont de 18 409€ et des dépenses à hauteur de 29 688.34€, le solde est donc négatif de 11 279.34€. Le résultat reporté 2025 étant de 20 670.98€, la section investissement est clôturé sur un solde positif de 9 391.64€.

Au budget 2025, il n'y avait pas de restes à réaliser prévus.

M. le président quitte l'assemblée. Le CFU est mis au vote par M. le Vice-président, Jean-Pierre REBREYEND.

Le CFU est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2025

M. le président explique que des transferts de flux sont possibles du budget de fonctionnement à l'investissement mais le contraire est plus difficile à mettre en œuvre.

L'affectation de résultat est un transfert de la section fonctionnement à l'investissement, il est obligatoire si le budget d'investissement est négatif.

M. le président propose de laisser le résultat 2025 de 118 462.25€ affecté au fonctionnement car la majeure partie des charges de Matheysine Tourisme sont des charges d'exploitation et notamment de personnel.

La délibération est votée à l'unanimité.

Vote du Budget Supplémentaire 2026

M. le président explique qu'un budget primitif a été voté fin 2025, avant les élections pour permettre aux équipes de travailler.

Mme Battistel Marie-Noëlle demande pourquoi on se doit de voter un budget supplémentaire ce jour.

M. le président explique qu'il convient aujourd'hui de voter un budget supplémentaire afin d'intégrer les résultats 2025 à la suite du vote du CFU. Il propose aux membres de l'assemblée de leur communiquer des informations plus détaillées s'ils le souhaitent. Les plus grosses dépenses de fonctionnement étant des charges de personnel.

Il apporte des précisions concernant les amortissements et l'obligation pour les collectivités d'amortir le matériel sur des durées définies afin de pouvoir reconstituer la dépense.

Le budget de fonctionnement 2026 s'équilibre en fonctionnement à 664 159.25€ et en investissement à 29 509.32€.

Le budget supplémentaire est voté à l'unanimité.

Vote des tarifs boutique

M. le directeur présente les tarifs de la boutique mis au vote ce jour, il propose aux membres de l'assemblée de se positionner sur le prix des Magnets grand format, des affiches vintage A3 et du livre enfants « les voyages d'Oscar et Margaux – les Alpes du Sud-Isère » Une distinction est faite entre le prix de vente public et le prix de vente aux partenaires.

Les tarifs votés sont les suivants :

Désignation	Prix d'achat	Prix de vente Public	Prix de vente Partenaires
Cartoguides Tour de L'Obiou	-	12,90 €	
Affiche A3	-	10€	5€
Magnet Grand Format Obiou/Passerelles/Lacs	3,30 €	5€	4€
Livre enfants "Les voyages d'Oscar et Margaux - les Alpes du Sud-Isère"	6,50 €	9,90€ (prix éditeur)	8€

Les prix de vente des cartoguides sont fixés par la fédération française de randonnée et ne sont pas modifiables. Le reste des tarifs de la boutique ne change pas. M. le directeur rappelle que les socio-professionnels peuvent passer commande auprès de Cédric conseiller en séjour au bureau d'information touristique de la Mure.

M. GIRARD Damien interpelle l'assemblée concernant le prix des affiches vintages qui lui paraît onéreux. M. le directeur explique qu'en moyenne les affiches sont vendues entre 15€ et 18€, celles de Matheysine Tourisme sont commercialisées depuis 3 ans et afin d'écouler les stocks restants il convient de baisser un peu les tarifs. Les stocks sont fluctuants en fonction de l'illustration, il reste beaucoup d'affiches représentant Notre Dame de la Salette et certaines sont épuisées.

Délibération subvention Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA)

Elodie CAMPOY, Coordinatrice des acteurs touristiques, prend la parole afin de présenter l'objet de la subvention des espaces valléens. Ce projet poursuit plusieurs objectifs qui sont :

- Consolider un réseau et renforcer la professionnalisation des activités touristiques.
- Soutenir et développer l'économie locale en promouvant la diversification touristique toute saison.

- Favoriser la coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire pour des projets ancrés et transversaux.

Un dossier de subvention va être déposé dans le cadre du programme d'accompagnement « réseau, compétences et commercialisation » pour un montant de 54 228€ afin d'accompagner les socio-professionnels via un programme de formation et financer une partie du poste de coordinateur du réseau des acteurs touristiques. Le montant de la subvention attendu est de 50% des dépenses soit 27 114€.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération Prime Partage de la Valeur (PPV)

M. le président explique que le directeur a été en arrêt maladie plusieurs mois et qu'en son absence l'intérim a été assurée par l'équipe. Le travail fourni a été de qualité et il convient de les remercier pour leur travail en leur versant une prime. La détermination des montants et la répartition ont été travaillées en collaboration avec notre expert-comptable. Tous les salariés de l'entreprise perçoivent cette prime, il est impossible d'exclure un employé. C'est pourquoi le directeur perçoit une prime de 40€ bien qu'il ait été absent. La PPV est exonérée de charges pour l'employeur mais aussi pour les salariés.

M. Passelande pour le Sivom du lac de Monteynard-Avignonet demande s'il est possible d'avoir la liste des personnes travaillant à Matheysine Tourisme. M. le président explique qu'un point ressources humaines est prévu dans quelques minutes.

La délibération est votée à l'unanimité.

Ressources humaines

M. le directeur présente les salariés de Matheysine Tourisme comme ci-dessous :

- Responsable accueil : Louise DE GUYON est en congés maternité, son retour est prévu début octobre.

Les Bureaux d'information touristique (BIT) :

- les permanents : Cécile (BIT de la Morte) et Cédric (BIT de la Mure)
- les saisonniers : Romy et Sabrina au BIT de la Mure, Jody (BIT de la Morte), Marie (Maison du tourisme de Corps) et Cécilia au Môle de Savel.

- Responsable administrative : Leslie ROCHE, son départ en congés maternité est imminent et son retour prévu en janvier. Elle est remplacée sur ses missions ressources humaines, administratives et sur la régie de la boutique par une assistante de gestion sociale comptable et administrative : Patricia ODDOS et par une assistante administrative et comptable, qui gère aussi la régie de la taxe de séjour : Marion REYNIER.
- Coordinatrice des acteurs touristiques : Elodie CAMPOY.
- Responsable communication : Capucine GIRARD qui travaille jusqu'à la fin août avec deux alternants en communication : Morgane PIETRA et Luca ADRIEN.

M. le directeur explique qu'une convention est signée avec la maison du Parc à Entraigues. Matheysine Tourisme paye 2000€ par an et eux s'engagent à faire de la communication pour la Matheysine.

M. GIRARD demande pourquoi il n'existe pas un trombinoscope avec les visages des salariés.

M. le directeur explique qu'il faut leur accord et invite les membres de l'assemblée à passer voir le personnel d'accueil dans les BIT mais aussi les responsables de service et le personnel administratif au siège.

Il apporte des précisions concernant les conseillers en séjour et souligne leur mobilité, leur autonomie et explique qu'il est important qu'ils puissent bouger dans les offices afin de tous communiquer ensemble.

M. le président fait ensuite un point ressources humaines concernant M. le directeur et annonce qu'ils ont convenu ensemble d'une rupture conventionnelle de contrat pour fin août 2026. Il explique qu'une réflexion est en cours pour recruter un nouveau/elle directeur/trice ou s'il est plus judicieux de basculer les tâches sur les services. Il y a eu des problèmes dans le passé et il est important de repartir sur des bases saines pour ce nouveau mandat. La rupture conventionnelle est un accord entre les deux parties et cette décision sera à voter lors du prochain conseil de direction.

M. le président et le vice-président remercient le directeur pour le travail accompli, il faut à présent se tourner vers l'avenir.

M. le président explique à l'assemblée qu'il souhaite que les comités de direction soient moins descendants et plus interactifs. Il invite les membres de l'assemblée à faire remonter leurs questions ou s'il y a des points dont ils veulent discuter, afin de faire avancer le territoire.

M. KAITANDJIAN Patrick arrive à 9h07, il n'a pas pris part au vote des délibérations.

Questions diverses

M. ASTRUA regrette de ne pas avoir été consulté concernant la décision de mettre fin au contrat du directeur. Il reconnaît le travail des équipes et valide le versement d'une prime pour les remercier mais le directeur a également beaucoup fait pour la structure. Il a mis en place de nombreux outils et il n'y a rien à redire sur son travail. Ces décisions devraient être débattues avec les membres de l'assemblée.

M. le président répond qu'il s'agit d'une décision en accord avec Mathieu et que ce dernier souhaite pouvoir partir rapidement, cette décision ayant apparu comme être la meilleure pour tout le monde. M. le directeur explique qu'aujourd'hui il veut prendre soin de sa santé et que cette solution est la meilleure pour lui. Il va faire passer ses dossiers importants en interne et prendra le temps nécessaire afin que tout se passe dans les meilleures conditions.

M. PES interpelle l'assemblée en expliquant qu'il est important de se réunir pour discuter de décision importante comme le départ du directeur plutôt que de passer du temps pour décider des tarifs des goodies.

Mme BATTISTEL demande à connaître les horaires de chacun des BIT. M. le directeur fait un point sur les jours et horaires d'ouverture des différents BIT car tous sont différents.

- Le BIT de la Morte est ouvert tous les jours en juillet et août et les week-ends de septembre ; les jours d'ouverture étant calés sur ceux du bike parc.
- Le Mole de Savel est ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre tous les jours, Cécilia travaille du mercredi au dimanche et le SIVOM du lac de Monteynard-Avignonet met un agent les lundi et mardi.
- Le BIT de la Mure est ouvert du lundi au vendredi pour la gestion de l'espace de coworking et les week-ends en pleine saison.
- A la maison du tourisme de Corps, Marie travaille du 1^{er} juin au 30 septembre du mardi au samedi.

M. PASSELANDE demande si les conventions sont les mêmes pour chaque entité et s'il est possible d'avoir une présentation du calcul des charges salariales. M. le directeur explique que

les conventions sont personnalisées en fonction des sites et notamment des périodes d'ouverture et des jours de travail des salariés. Par ailleurs, l'office intercommunal ne facture aucun des logiciels (boutique, SIRH), ni le matériel informatique mis en place. M. le président indique qu'une présentation pourra leur être faite.

L'assemblée a ensuite un débat sur la gestion des bois flottés. La commune de Corps s'est équipée de matériel afin de traiter le problème et une convention va être passée avec la CCM afin qu'il traite aussi ce problème sur le lac du Sautet dont la compétence est de l'intercommunalité. Le SIVOM passe quant à lui par une entreprise privée. Mme BARI s'interroge de l'intervention d'EDF. Il est expliqué qu'EDF traite les bois au niveau du barrage uniquement.

M. Passelande expose la demande de la Préfecture consistant à démonter les barbecues présents sur les plages et demande la position des communes présentes. M. DELOR explique que les barbecues sont interdits sur les plages. L'assemblée fait part de son incompréhension car en Europe les barbecues sont autorisés, alors qu'en France et notamment en Isère, il s'agit d'une interdiction préfectorale.

M. ASTRUA demande le retour de la réunion concernant les lacs. M. le président explique que la réunion aura lieu le 29 juin 2026. Mme BATTISTEL indique que la commune de la Morte devrait être incluse à ces réunions car elle dispose d'un plan d'eau. M. PASSELANDE souhaite qu'on lui confirme que le SIVOM participe bien à cette réunion.

M. KAITANDJIAN aimerait que les communes, la CCM et la Préfecture puissent se réunir afin d'uniformiser les arrêtés concernant les lacs (autorisation de navigation...).

M. ASTRUA informe l'assemblée que des surveillants de baignade ont été formés par le club de natation de la Mure. Il demande s'il est prévu de mettre en place des espaces de surveillance dans d'autres lacs qu'au SAUTET. M. le président explique que le SAUTET fait parti des aménagements touristiques de compétence intercommunale et pas les autres espaces de baignade.

Le comité de direction est clôturé à 9h35.